



MARCHÉ DU
Terroir

FÊTE DE LA CHOUCROUTE

DIMANCHE 30 AOÛT 2026

GEISPOLSHHEIM



LIEU: - Place de l'église Ste Marguerite - Rue du Général de Gaulle
- Rue du Maire François Nuss

TARIFS: EXPOSANTS - 15 € les 5 mètres linéaires / + 3 € le mètre linéaire supplémentaire.
CONFISEUR - 50 € les 5 mètres linéaires / + 5 € le mètre linéaire supplémentaire.
RESTAURATEURS - 100 € les 5 mètres linéaires / + 10 € le mètre linéaire supplémentaire.

HORAIRES: Mise en place de 7h00 à 9h00 - si délai dépassé, la réservation devient caduque.
Fin de l'évènement - 19h

**ACCES A VOTRE
EMPLACEMENT:**

Numéro de Pass obtenu par SMS ou MAIL, le jour précédent l'évènement. Ce numéro est à présenter lors de l'entrée, les emplacements seront matérialisés par les organisateurs au sol. Ceux-ci sont à respecter pour garantir la sécurité du cortège de l'après-midi. Aucun emplacement n'est attribué le jour même de la manifestation. Aucune réservation ne sera enregistrée sans le chèque lors de l'inscription.

REGLEMENT:

Voir au verso (déposé à la Mairie de Geispolsheim et à la Gendarmerie de Geispolsheim). Chaque exposant est prié de laisser son emplacement propre en quittant la manifestation. Les articles non vendus doivent être remontés. **Aucun déchet ne sera toléré.**

Talon d'inscription à retourner avant le 20/08/2026, accompagné :

- d'un chèque à l'ordre de «Festi'Geis»
- de la copie recto/verso (lisible) de votre carte d'identité ou Passeport **(ne concerne que les nouveaux exposants)**
- de la copie Registre du Commerce / Kbis
- d'une attestation d'assurance professionnelle

TOUTE INSCRIPTION NON COMPLÈTE NE POURRA PAS ÊTRE PRISE EN COMPTE. (RÈGLEMENT COMPLET AU VERSO)

Renseignement du lundi au vendredi (14h à 18h) 06 66 23 49 34
ou par mail : festigeis@gmail.com

Envoi de votre demande à l'adresse : Association Festi'Geis
(boîte aux lettres située à la mairie)

Commission Artisans
6 rue du Maire François Nuss
67118 GEISPOLSHHEIM



REGLEMENT

Artisans / Marché du terroir - Fête de la Choucroute - 30 Août 2026

Inscription

- le marché du terroir est réservé aux professionnels
- tout talon d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte
- copie recto/verso lisible de la carte d'identité obligatoire
- copie extrait KBIS et/ou registre du commerce obligatoire
- aucun emplacement non payé ne sera réservé
- un laissez-passer par véhicule vous sera envoyé à partir de mi-août et vaut confirmation de réservation.

Accès et circulation

- accès à partir de 7h, uniquement aux véhicules disposant d'un laissez-passer
- mise en place entre 7h et 9h, merci de vous présenter aux entrées du site, muni de votre laissez-passer (1 par véhicule)
- en l'absence de laissez-passer, l'entrée sera refusée
- le marché du terroir a lieu uniquement dans la rue du Maire François Nuss et sur la place de l'église Ste Marguerite
- aucun emplacement ne sera remboursé en cas de non-occupation
- les places inoccupées ne sont pas redistribuées
- sur arrêté municipal, aucune voiture ne pourra circuler dans l'enceinte de la manifestation avant 18h00, sous peine de verbalisation
- l'exposant devra laisser son emplacement après 18h dans un état propre

Sont strictement interdits

- les stands de boisson hormis ceux des restaurateurs locaux
- la vente d'armes blanches ou à percussion
- la vente de vêtements neufs de confection et de CD audio et de DVD neufs
- l'introduction dans le périmètre du marché du terroir et des artisans de substances nocives ou explosives ainsi que toute vente ambulatoire
- la démonstration de mécanismes dangereux
- toute manifestation bruyante, l'Organisateur restant maître de la sonorisation
- Toute déclaration ou vente frauduleuse sera signalée à la Gendarmerie.

Sécurité

- chaque exposant doit respecter les limites de l'emplacement définies par l'organisateur, ceci pour permettre l'accès aux secours. Il lui est interdit, sous peine d'expulsion, d'empiéter sur la chaussée au-delà du caniveau, ceci afin de ne pas contrevenir aux conditions de sécurité (*accès des secours et passage du cortège folklorique de l'après-midi*)
- les sapeurs-pompiers de Geispolsheim sont habilités à faire déplacer les stands gênants
- la Gendarmerie est mandatée pour maintenir l'ordre au sein de la manifestation
- l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

En cas de non-respect de ce règlement déposé en Mairie de Geispolsheim et à la Gendarmerie de Geispolsheim, l'organisateur sera seul juge pour prendre toute disposition.



*Notre association est génératrice de bonheur et nos valeurs sont attachées à notre terroir.
Avant tout, nous sommes des humains au service de la communauté.*

L'équipe de Festi'Geis

FEUILLE D'INSCRIPTION - FDLC 26

Artisans / Marché du terroir - Fête de la Choucroute - 30 Août 2026

Nom commercial
Activité/Produits

RÉSERVÉ ORGANISATEURS
CADRE N°

Nom et prénom de l'exploitant
Adresse
Code postal Ville
Adresse Email
Tel portable Tel fixe

Titulaire de la pièce d'identité :
 Carte d'identité Passeport Carte de séjour
N° Délivrée le
(cette pièce doit être au nom de celui qui réserve l'emplacement et devra impérativement être présentée à l'arrivée, si vous avez déjà participé à une édition précédente de la fête la choucroute, nous n'avons besoin que de votre attestation d'assurance en cours, et vos informations de contact)

- Je souhaite réserver un emplacement en tant que :
- Exposant standard - Vente de produits alimentaires / Produits de bain et de beauté
Artisanat / Produits en conserve et boulangerie / Produits sur-mesure / Service à la personne
Article de revente / Equipements de jardin / Nourriture pour animaux / métier d'art
 - Exposant restauration - Vente de nourriture à consommer en direct / Artisanat
Vente de produits alimentaires / Produits en conserve / Boulangerie - Pâtisserie
 - Exposant Confiseur - **Uniquement** : Glacier - barbe à papa - confiserie - choucou - beignet - gaufre-etc.

		exposant	confiseur	restauration
1 x	emplacement de 5 mètres linéaires	15 €	50 €	100 €
X	mètres linéaires supplémentaires 10€ = pour restaurateur / 5€ = confiseur / 3€ = pour exposant € € €
X	véhicules au total souhaitant accéder pour la mise en place Sortie obligatoire avant 9h. Un laisser-passer par véhicule sera envoyé par SMS et/ou MAIL Aucun véhicule sans laisser-passer ne pourra entrer sur le site.			
Oui ou Non	Je souhaite laisser mon véhicule derrière mon stand.	+8 €	+8 €	+8 €
Oui ou Non	Je souhaite une alimentation électrique pour la journée Ampérage requis : Si non renseigné, pas de fourniture électrique.			
TOTAL	 € € €

SIGNATURE :
(mention «lu et approuvé» manuscrite)

DATE : / /
N° Chèque :
Banque :

REGLEMENT

Artisans / Marché du terroir - Fête de la Choucroute - 30 Août 2026

Inscription

- le marché du terroir est réservé aux professionnels
- tout talon d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte
- copie recto/verso lisible de la carte d'identité obligatoire
- copie extrait KBIS et/ou registre du commerce obligatoire
- aucun emplacement non payé ne sera réservé
- un laissez-passer par véhicule vous sera envoyé à partir de mi-août et vaut confirmation de réservation.

Accès et circulation

- accès à partir de 7h, uniquement aux véhicules disposant d'un laissez-passer
- mise en place entre 7h et 9h, merci de vous présenter aux entrées du site, muni de votre laissez-passer (1 par véhicule)
- en l'absence de laissez-passer, l'entrée sera refusée
- le marché du terroir a lieu uniquement dans la rue du Maire François Nuss et sur la place de l'église Ste Marguerite
- aucun emplacement ne sera remboursé en cas de non-occupation
- les places inoccupées ne sont pas redistribuées
- sur arrêté municipal, aucune voiture ne pourra circuler dans l'enceinte de la manifestation avant 18h00, sous peine de verbalisation
- l'exposant devra laisser son emplacement après 18h dans un état propre

Sont strictement interdits

- les stands de boisson hormis ceux des restaurateurs locaux
- la vente d'armes blanches ou à percussion
- la vente de vêtements neufs de confection et de CD audio et de DVD neufs
- l'introduction dans le périmètre du marché du terroir et des artisans de substances nocives ou explosives ainsi que toute vente ambulatoire
- la démonstration de mécanismes dangereux
- toute manifestation bruyante, l'Organisateur restant maître de la sonorisation
- Toute déclaration ou vente frauduleuse sera signalée à la Gendarmerie.

Sécurité

- chaque exposant doit respecter les limites de l'emplacement définies par l'organisateur, ceci pour permettre l'accès aux secours. Il lui est interdit, sous peine d'expulsion, d'empiéter sur la chaussée au-delà du caniveau, ceci afin de ne pas contrevenir aux conditions de sécurité (*accès des secours et passage du cortège folklorique de l'après-midi*)
- les sapeurs-pompiers de Geispolsheim sont habilités à faire déplacer les stands gênants
- la Gendarmerie est mandatée pour maintenir l'ordre au sein de la manifestation
- l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

En cas de non-respect de ce règlement déposé en Mairie de Geispolsheim et à la Gendarmerie de Geispolsheim, l'organisateur sera seul juge pour prendre toute disposition.



*Notre association est génératrice de bonheur et nos valeurs sont attachées à notre terroir.
Avant tout, nous sommes des humains au service de la communauté.*

L'équipe de Festi'Geis